

# MONAT EUROPA IGNITE 2025

26 - 29 SEPTEMBRE 2025

FAQ POUR LES PARTENAIRES DE MARCHÉ EN  
BELGIQUE

*\* La FAQ peut changer.*

*1<sup>er</sup> mars 2025*

**Q : QUELLES SONT LES DATES DE MONAT EUROPE IGNITE 2025 ?**

R : MONAT Europe Ignite 2025 aura lieu du 26 au 29 septembre 2025. La date d'arrivée est le 26 septembre et le départ le 29 septembre.

**Q : QUI PEUT BÉNÉFICIER DE MONAT EUROPE IGNITE 2025 ?**

R : Tous les partenaires de marché du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Pologne, de l'Espagne, de la Lituanie, de la France, de la Belgique et de l'Allemagne sont éligibles pour MONAT Europe Ignite 2025. Les partenaires de marché doivent atteindre le rang MMP ou un rang supérieur avant la fin du mois de juillet 2025 pour se qualifier pour MONAT Europe Ignite 2025.

**Q : QUELLE EST LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION ?**

R : Pour l'Allemagne et la Belgique, la période de qualification s'étend du 1er mars au 31 juillet 2025.

**Q : COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR MONAT EUROPE IGNITE 2025 ?**

R : Vous devez satisfaire aux exigences en matière de VP et d'inscription décrites ci-dessous (uniquement pour l'Allemagne et la Belgique).

MONAT Europa Ignite 2025				
VP, VIP et PM Exigence : atteinte en 5 mois (pour l'Allemagne et la Belgique)				
ÉCHELON		Récompense		
Exigences en matière de VP Niveau débutant	7000 VP*	Programme + Chambre partagée		
Conditions d'inscription Niveau débutant	6 VIP + 2 PM			
Exigences VP Niveau 1	9000 VP*	Programme + Chambre partagée 115 €		
Exigences VP Niveau 2	12,000 VP*	Programme + Chambre partagée + Vols		
Conditions d'inscription Tier 1 & 2		10 VIP + 2 MP		
*Le VP minimum doit provenir des achats du client cumulés pendant la période de qualification (VIP ou Détail).		VP de 4000		
Tous les partenaires de marché doivent être payés en tant que MMP ou plus en juillet 2025 pour être éligibles.				
<b>Exigence d'inscription VIP et PM</b>				
Niveau d'entrée Inscrire 6 VIP avec un Flexship Active et 2 PM avec un Pack de Produits, dans une période de 5 mois.				
<b>Niveau 1 et Niveau 2</b>				
Inscrire 10 VIP avec un Flexship Active Flexship et 2 PM avec un Pack de Produits, dans une période de 5 mois.				

**Exigences en matière de VP**  
**Les exigences en matière de PV pour tous les niveaux sont cumulées.**

### **Lancement Exclusif**

**Inscrivez un NOUVEAU PM avec un pack de produits entre le 1er mars et le 15 avril et vous recevrez 200 VP (si vous êtes inscrit avec le Pack Lite ou Essentials) ou 500 VP (si vous êtes inscrit avec le pack Dream Bigger) pour votre qualification Ignite !**

**Ces points ne sont valables que pour les qualifications de niveau d'entrée.**

**\*A partir du 15 avril, le VP pour l'inscription PM ne compte pas pour la qualification Ignite et les qualifications normales s'appliquent.**

### **Q : QUE SE PASSE-T-IL SI MES NOUVEAUX CLIENTS VIP SE RETIRENT DU PROGRAMME FLEXSHIP ?**

R : Tous les nouveaux clients VIP qui se retirent de leur programme Flexship avant le 15 du mois suivant leur mois d'inscription ne seront pas pris en compte pour les qualifications VIP requises pour MONAT Ignite Europe.

**EXEMPLE :** Si un VIP s'inscrit le 1er mai 2025 et annule son Flexship le 15 juin 2025, il ne sera pas pris en compte dans les qualifications pour MONAT Ignite Europe.

### **Q : SI J'INSCRIS DES PARTENAIRES DE MARCHÉ OU DES CLIENTS VIP DANS UN MARCHÉ DE MONAT AUTRE QUE MON PAYS D'ORIGINE, SERONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE MES QUALIFICATIONS ?**

R : Oui. Vous pouvez être dans un marché et inscrire des partenaires de marché avec un pack de produits et des clients VIP avec un Flexship actif dans n'importe quel marché MONAT, et ces inscriptions compteront pour votre qualification pour ce voyage.

### **Q : SI J'INSCRIS UN CLIENT VIP QUI PASSE ENSUITE AU STATUT DE PARTENAIRE COMMERCIAL, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE MES QUALIFICATIONS ?**

R : Oui, mais la façon dont ils sont pris en compte - en tant que VIP ou Partenaire de Marché - dépend du moment où la mise à niveau a lieu.

#### **Par exemple :**

- Si un VIP s'inscrit en avril 2025 et passe ensuite au statut de partenaire de marché en mai 2025, il compte pour votre qualification en tant que partenaire de marché et vous devrez inscrire un VIP supplémentaire pour remplir les conditions requises.
- Si un VIP s'inscrit en avril 2025 et passe ensuite au statut de partenaire de marché après le 15 mai 2025, il comptera à la fois comme VIP et comme partenaire de marché.
- Si un VIP s'inscrit en juin 2025 et passe ensuite au statut de partenaire commercial après le 15 juillet 2025, il sera considéré comme un VIP.

### **Q : QUE SE PASSE-T-IL SI L'UN DE MES PARTENAIRES COMMERCIAUX OU DE MES CLIENTS VIP ANNULE OU RENVOIE UNE COMMANDE AVANT LE 15 JUILLET 2025 ?**

R : Si vous n'avez pas suffisamment de partenaires commerciaux ou de clients VIP pour constituer une qualification complète, vous ne remplissez pas les conditions de qualification.

### **Q : SI JE M'INSCRIS À N'IMPORTE QUEL MOMENT ENTRE MARS 2025 ET JUILLET 2025, SUIS-JE ÉLIGIBLE À MONAT EUROPE IGNITE 2025 ?**

R : Oui, vous pouvez vous qualifier pour MONAT Europe Ignite 2025 si vous remplissez les conditions décrites dans les tableaux ci-dessus et si vous êtes rémunéré au rang de MMP ou à un rang supérieur en juillet 2025.

**Q : POURQUOI LES CRITÈRES DE QUALIFICATION POUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX D'ALLEMAGNE ET DE BELGIQUE NE PRÉVOIENT-ILS PAS D'EXIGENCE EN MATIÈRE DE RANG DE CARRIÈRE ?**

R : L'Allemagne et la Belgique sont de nouveaux marchés lancés en mars 2025. Par conséquent, les partenaires commerciaux de ces marchés n'obtiendront pas de grades de carrière dès le début de leur période de qualification.

**Q : SI J'INSCRIS UN NOUVEAU PARTENAIRE COMMERCIAL AU CANADA AVEC UN TAUX D'INSCRIPTION NUL, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU NOMBRE DE PARTENAIRES COMMERCIAUX REQUIS POUR LE PROGRAMME MONAT EUROPE IGNITE ?**

R : Le nouveau partenaire de marché comptera pour les exigences de MONAT Europe Ignite 2025 s'il atteint 200PV dans ses 30 premiers jours et dans le délai de qualification (avant le 31 juillet 2025 à 12:59 p.m.). CET). Exemple : Heather inscrit un nouveau partenaire commercial avec une inscription zéro. Leur nouveau député atteint 200 PV dans les 30 jours et tout en restant dans le délai de qualification de MONAT Europe Ignite 2025, de sorte que le nouveau député compte pour l'exigence de qualification d'Heather.

**Q : QUE COMPREND LE VOYAGE MONAT EUROPE IGNITE 2025 ?**

R : Le voyage pour le niveau d'entrée comprend

- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner compris
- Expérience spéciale MONAT
- Soirée de gala
- De nombreuses touches spéciales de MONAT Europe

À ce niveau, les vols ne sont pas couverts par MONAT.

**Le voyage de niveau 1 comprend**

- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner compris
- 115 € à utiliser comme bon vous semble
- Expérience spéciale MONAT
- Soirée de gala
- De nombreuses touches spéciales de MONAT Europe

À ce niveau, les vols ne sont pas couverts par MONAT.

**Le voyage de niveau 2 comprend**

- Voyage aller-retour au départ des principaux aéroports du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Pologne, de l'Espagne, de la Lituanie, de la France, de l'Allemagne et de la Belgique\*.
- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner compris
- Expérience spéciale MONAT
- Soirée de gala
- De nombreuses touches spéciales de MONAT Europe

**Q : QU'EST-CE QUI N'EST PAS INCLUS DANS LE VOYAGE ?**

R : Les éléments suivants ne sont pas inclus :

- Tous les frais de voyage liés à l'arrivée et au départ des aéroports et à l'hébergement.
- Repas autres que ceux spécifiés
- Toute excursion ou activité à laquelle vous choisissez de participer
- Les articles promotionnels
- Tout autre frais de voyage accessoire
- Parking ou tout déplacement vers l'aéroport d'origine
  - Frais pour bagages, frais de changement, frais d'assignation de siège ou sièges de qualité supérieure
- les coûts liés aux retards de voyage, aux correspondances manquées, aux événements météorologiques

ou à d'autres perturbations du voyage, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'hébergement en cas de correspondances manquées, de vols annulés, de départs anticipés, de négligence et/ou de circonstances personnelles

- L'assurance voyage
- Permis ou vaccinations nécessaires pour tout aspect du voyage

**Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE MAIS QUE JE NE PEUX PAS Y ALLER, PUIS-JE RECEVOIR UNE RÉCOMPENSE DE REMPLACEMENT OU AUTORISER QUELQU'UN À PARTIR À MA PLACE ?**

R : Non. Seul le bénéficiaire du voyage peut participer à ce voyage. Aucune substitution ou somme d'argent équivalente ne sera accordée. MONAT se réserve le droit de modifier les dates de l'évènement à tout moment.

**Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE AU NIVEAU 1 MAIS QUE JE NE PEUX PAS Y ALLER, PUIS-JE RECEVOIR MES 115 € ?**

R : Seuls les partenaires de marché qui gagnent et participent au voyage peuvent recevoir 115 €.

**Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE AU NIVEAU 1 ET QUE JE PARTICIPE AU VOYAGE, QUAND RECEVRAI-JE MES 115 € ?**

R : Si vous gagnez et participez au voyage, vos 115 € seront versés dans vos commissions une semaine après Ignite 2025.

**Q : PUIS-JE AMENER UN INVITÉ ?**

R : Non. Le voyage est réservé aux partenaires de marché qui se sont qualifiés pour ce voyage.

**Q : PUIS-JE AMENER MON ENFANT ?**

R : Les nourrissons de 24 mois ou moins peuvent être accompagnés d'un parent inscrit. Certaines activités du voyage peuvent ne pas convenir aux jeunes enfants.

**Q : OÙ PUIS-JE SUIVRE LES INSCRIPTIONS DE MES PV, PERSONAL MARKET PARTNER ET VIP DANS LE CADRE DE CETTE INCITATION ?**

R : Il y aura un suivi en direct disponible dans le Back Office pour suivre les PV, les Partenaires de Marché Personnels inscrits avec un Pack Produit et les VIP Personnels avec un Flexship actif pour l'Incentive MONAT Ignite Europe.

**Q : SUIS-JE RESPONSABLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU IMPUTABLE À CE VOYAGE ?**

R : Les qualifiés qui participent à MONAT Ignite Europe 2025 seront entièrement responsables des impôts sur le revenu attribuables à la compensation non-monétaire en raison du fait que MONAT paie pour les voyages d'incitation et les autres récompenses non-monétaires. Dans certaines circonstances, la valeur du voyage incitatif peut être signalée à l'autorité fiscale compétente, conformément aux lois fiscales du pays. Le cas échéant, tout hôtel ou vol payé par MONAT sera déclaré aux autorités fiscales respectives. Les partenaires de marché qui s'inscrivent mais qui n'assistent pas à l'évènement ou sont incapables d'y assister demeureront responsables de la valeur imposable des coûts non remboursables encourus par MONAT. Voici un exemple de la valeur imposable du voyage qui s'appliquerait si un partenaire de marché est incapable d'y participer : un minimum d'une nuit à l'hôtel, les taxes perçus par l'hôtel et les frais de centre de villégiature. Les vols non remboursables payés par MONAT seront inclus dans le revenu imposable, le cas échéant, tel que défini par les directives fiscales de votre pays au moment de ce voyage.

*Veillez noter que la qualification pour le voyage est sujette à un examen de conformité pour prévenir l'achat de primes et la manipulation des promotions. L'achat de primes" comprend : (a) l'inscription d'individus ou d'entités sans la connaissance ou l'exécution d'une demande et d'une entente de partenaire de marché indépendant par ces individus ou entités ; (b) l'inscription frauduleuse d'un individu ou d'une entité en tant que partenaire de*

marché ; (c) "l'empilage" qui est le placement spécifique d'un Client VIP individuel ou d'un Partenaire de Marché sous une personne de sa ligne descendante, autre que la personne qui l'a introduit à MONAT, afin de se qualifier ou de qualifier d'autres personnes pour des avancements de rang, des incitatifs, des prix, des commissions ou des bonus ; (d) l'inscription ou la tentative d'inscription d'individus ou d'entités inexistantes comme Partenaires de Marché ; (e) l'achat de produits MONAT au nom d'un autre Partenaire de Marché ou sous le numéro I. D. d'un autre Partenaire de Marché, pour se qualifier pour des commissions. D. d'un autre Partenaire de Marché, pour se qualifier pour des commissions ou des bonus ; (f) l'achat de quantités excessives de produits MONAT qui ne peuvent pas raisonnablement être utilisés ou revendus dans un mois ; et (g) tout autre mécanisme ou artifice pour se qualifier pour l'avancement de rang, les incitatifs, les prix, les commissions ou les bonus qui ne sont pas motivés par des achats de bonne foi de produits par les consommateurs finaux. Tout achat ou inscription non conforme aux politiques et procédures de MONAT sera considéré comme non éligible et les bonus ne seront pas payés. De plus, toute violation des politiques et procédures de MONAT peut rendre un Partenaire de Marché inéligible à participer au programme et peut résulter en d'autres actions de conformité sur le compte du Partenaire de Marché, incluant et jusqu'à la suspension ou la résiliation du compte.